

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procuration : 1

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 FEVRIER 2021

N° 2021/1/9

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de février à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 17 février 2021.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Messieurs BARISONE Sébastien, CESTER Francis, RENOY Bernard et Madame SAUMONT Catherine,

Procuration :

Monsieur RENOY Bernard donne procuration à Madame KUENTZ Adèle.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 à la convention autorisant l'accès de la déchèterie intercommunale d'Avançon à la commune de Chorges : changement des modalités de distribution des composteurs

Monsieur le président rappelle qu'une convention a été signée en 2016 entre les anciennes Communautés de Communes de l'Avance, de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon afin d'autoriser l'accès de la déchèterie d'Avançon aux usagers (particuliers et professionnels) de la commune de Chorges.

Cette convention fixe les modalités de ce partenariat et en précise notamment les modalités financières : la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) verse à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) une participation annuelle calculée sur le coût net d'exploitation TTC de la déchèterie, auquel est appliquée une clé de répartition basée sur la population DGF et le nombre d'entreprises.

Cette convention a été renouvelée pour 4 ans par délibération 2020/5/28 du 11 août 2020.

Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2021 de nouvelles modalités de distribution des composteurs individuels sur la CCSPVA, il y a lieu de modifier l'article 5 de la convention. Celui-ci donnait la possibilité aux habitants de Chorges d'acquérir un composteur individuel sur le site de la déchèterie d'Avançon, aux mêmes conditions que les usagers de la CCSPVA.

Or, à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre du programme européen LIFE et de sa stratégie de gestion des déchets organiques, la CCSPVA met en place de nouvelles modalités de distribution et de suivi des composteurs individuels sur son territoire (réservation préalable, formations individuelles...). Les usagers de Chorges ne pourront donc plus en bénéficier, et devront se rapprocher de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour toute information sur le compostage.

L'article 5 de la convention est donc supprimé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'exposé de Monsieur le président ;
- Autorise le président à signer l'avenant n°1 à la convention en question.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 février 2021
Et de la publication, le 1er mars 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.